



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 042/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent excusé : Bernard MASSINES

Secrétaire de séance : Madame Céline GARCIA

OBJET : **Approbation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation, sur 30 m² de la parcelle communale cadastrée AS n° 25, d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.**

M. Marc Modica, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée de la demande d'ENEDIS, concessionnaire du service public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire, d'implanter, sur 30 m² de la parcelle communale cadastrée AS n° 25, un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Il relate brièvement les dispositions relatives à l'ouvrage envisagé, le droit de passage prévu pour ENEDIS et les obligations du propriétaire notamment, telles qu'exposées dans la convention jointe à la présente délibération.

En outre, M. Marc Modica signale que l'indemnité versée à la commune pour l'occupation de son domaine privé sera nulle et que la convention sera conclue pour la durée de vie des ouvrages.

Puis, il propose à l'assemblée, d'une part, d'approuver la convention de servitudes précitée avec ENEDIS, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à la signer, enfin, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette servitude chez Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, qui représentera la ville dans cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Marc Modica et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention de servitudes avec ENEDIS, telle que jointe à la présente délibération, pour l'implantation, sur 30 m² de la parcelle communale cadastrée AS n° 25, d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes jointe à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique relatif à cette servitude avec ENEDIS ;

- **Charge** Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire sis 24, avenue de Perpignan à Saleilles de représenter la ville dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260430-del-042-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026